

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 7 avril 2014, le Conseil municipal a adopté :

Le Règlement 949-14 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin de Saint-Edgar et une partie du chemin Cyr pour un montant de 511 123 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 20 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 4 juin 2014. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 5^e jour de juin 2014

Céline LeBlanc
Greffière